

# Programme de perfectionnement des cadres



**Le Programme de perfectionnement des cadres de l'Académie de l'OMPI est le seul à offrir des cours spécialisés dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'intention des fonctionnaires nationaux issus des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays en transition.**

**Les cours du programme sont organisés conjointement avec des institutions partenaires et ont pour objectif de renforcer les compétences et les connaissances des participants.**

### **Thèmes étudiés**

Les thèmes et le contenu des cours de formation du Programme de perfectionnement des cadres sont régulièrement passés en revue et révisés pour garantir leur pertinence. On peut citer notamment les sujets suivants :

- Droit d'auteur et droits connexes
- Gestion collective
- Procédures relatives aux marques
- Indications géographiques
- Recherche et examen en matière de brevets
- Commercialisation des actifs de propriété intellectuelle
- Gestion des offices de propriété intellectuelle

- Application des techniques de gestion dans le domaine de la prestation de services de propriété intellectuelle
- Propriété intellectuelle, transfert de technologie et concession de licences
- Politique d'innovation

Lors de l'élaboration de ses cours spécialisés, l'Académie de l'OMPI tient compte des besoins des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays en transition.

### Objectifs pédagogiques

Les participants acquerront des compétences et des connaissances en rapport avec les nouveaux problèmes et défis propres à leurs secteurs respectifs et ils se familiariseront avec les pratiques recommandées dans les domaines concernés.

### Profil des participants

Les fonctionnaires nationaux des offices de propriété intellectuelle et d'autres ministères dont les fonctions exigent une connaissance de la propriété intellectuelle sont les principaux bénéficiaires des cours du Programme de perfectionnement des cadres. Le directeur général de l'office de propriété intellectuelle ou un haut fonctionnaire du ministère compétent doit approuver les demandes en ligne pour que les inscriptions puissent être prises en considération.

### Modalités d'inscription

Les candidats aux cours du Programme de perfectionnement des cadres doivent avoir suivi ou être prêts à suivre le cours d'enseignement à distance prévu dans le descriptif de chaque cours de propriété intellectuelle.

Si vous êtes un fonctionnaire national et que vous êtes intéressé par les cours du Programme de perfectionnement des cadres, vous pouvez consulter le catalogue des cours et chercher les cours disponibles auxquels vous pouvez vous inscrire en ligne à l'adresse [welc.wipo.int](http://welc.wipo.int). Seules les inscriptions effectuées en ligne seront prises en considération.

### Certificat

Un certificat de perfectionnement professionnel signé conjointement par l'OMPI et l'institution partenaire est délivré à l'issue de chaque programme de formation aux participants qui l'ont suivi avec succès.

### Évaluation

Il est demandé aux participants d'évaluer la pertinence du cours au moyen d'un questionnaire établi par l'OMPI ou l'institution partenaire. Les questionnaires de suivi sont envoyés aux participants et à leurs superviseurs 12 mois après la fin du cours pour en évaluer l'effet sur les performances des participants.

Pour plus d'informations :  
[www.wipo.int/academy/fr/courses/professional\\_training/](http://www.wipo.int/academy/fr/courses/professional_training/)  
Contact : [pdp@wipo.int](mailto:pdp@wipo.int)

Organisation Mondiale  
de la Propriété Intellectuelle  
34, chemin des Colombettes  
Case postale 18  
CH-1211 Genève 20  
Suisse

Tél.: +41 22 338 91 11  
Tlcp.: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux  
extérieurs de l'OMPI sont  
disponibles à l'adresse  
[www.wipo.int/about-wipo/fr/offices](http://www.wipo.int/about-wipo/fr/offices)